

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE  
---  
CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. LUCIEN LIMOUSIN

## DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 12 Mai 2017

**OBJET** : Santé animale - Année 2017

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 12 Mai 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- d'approuver les tarifs de prophylaxie pour l'année 2017, détaillés en annexe au rapport,
- de confier au Laboratoire Départemental d'Analyses des Bouches-du-Rhône les analyses relatives à la prophylaxie animale, frais annexes compris à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017, dans la limite des crédits y afférents,
- d'allouer les subventions suivantes au titre de 2017 :
  - au Groupement de Défense Sanitaire 13 :
    - 35 000 € pour le fonctionnement général,
    - 9 200 € pour la gestion du programme départemental de santé animale,
    - 7 712 € pour l'achat de tubes de sang,
    - 5 000 € pour les études avortements,
  - aux éleveurs pour l'aide à l'acquisition de bacs d'équarrissage et de couloirs de contention, conformément aux montants figurant dans le rapport et dans la limite d'une enveloppe totale de 4 000 € pour les bacs, 21 600 € pour les couloirs de contention et 1 600 € pour l'achat d'armoires à pharmacie murales.

Les dépenses seront imputées à hauteur de :

- 49 200 € sur le chapitre 65,
- 34 912 € sur le chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE**

**Pour la Présidente du Conseil Départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

Signé

**Nathalie Tarrisse  
Directrice**

**du Service des Séances de l'Assemblée**